

N° de division : 21-Drummondville
N° de cour : 405-11-003678-230
N° de dossier : 42-2930854

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
9375-7755 QUÉBEC INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. 9375-7755 Québec Inc. (la « **Débitrice** » ou la « **Société**») fut fondée et a débuté ses activités en mars 2018. La Société opérait dans le domaine de la pose de revêtements de plancher.
2. Le 6^e jour d'avril 2023, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »).
3. Précédemment à la faillite de la Société, l'administrateur unique, M. Pierre Day a déposé une proposition de consommateur le 17 février 2023.
4. La direction de la Société attribue principalement les difficultés financières de la Société à de mauvaises créances importantes au courant de l'année 2022. Les procédures d'insolvabilité de l'administrateur unique ont également impacté ses capacités à opérer et injecter des liquidités dans la Société.

SECTION B - Actifs

5. Les actifs de la Débitrice sont les suivants:

Description des actifs	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée	Notes
	(\$)	(\$)	
Espèces en banque	18 554	18 525	
Comptes à recevoir	Ø	Ø	1
Véhicule - Ford	1	Ø	2
Produits de vente des actifs corporels	5 173	5 173	
	23 728	23 698	

Notes :

1. Le syndic a envoyé des lettres de collection à deux entreprises pour des montants totalisant 44 414 \$.
2. L'actif est grevé en faveur d'un créancier ayant une réserve de propriété. Voir section F pour détails. Le véhicule, n'ayant pas d'équité, a été retourné au créancier garanti et une mainlevée a été produite par le syndic

6. Avant la faillite, le syndic a obtenu un rapport d'évaluation d'une firme spécialisée afin de déterminer la valeur de réalisation des actifs corporels de la Société. Les actifs comprenaient principalement une remorque, un véhicule 2012 et des outils. Le rapport obtenu indique une valeur de réalisation brute des actifs à 4 500\$.
7. La faible valeur des actifs ne justifiait pas une prise de possession et la conduite d'un processus de ventes. Afin d'éviter d'abandonner les actifs sur place, ceux-ci ont été rachetés à la valeur de réalisation avant la faillite par une société détenue par la conjointe de l'administrateur de la Société.

SECTION C - Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

8. Le syndic a obtenu les livres et registres de la Société.
9. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
10. Le syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
11. Le syndic a demandé la fermeture du compte bancaire à la Banque Royale.
12. Il n'y a eu aucun exercice du commerce par le syndic.

SECTION D - Procédures judiciaires

13. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

SECTION E - Réclamations prouvables

14. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

Créanciers	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	1	80 795
Créanciers en fiducie présumée – DAS	2 600	Ø
Créanciers ordinaires	101 622	60 000
	104 223	140 795

SECTION F - Réclamations garanties

15. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date	Nature de la garantie
	(\$)	(\$)	
Ford Credit Canada Limited	1	80 795	Droits de propriété du crédit-bailleur
TOTAL	1	80 795	

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

16. Le syndic prévoit une distribution aux créanciers non garantis. Cependant, les dividendes dépendront de la réalisation finale et les réclamations prouvées des créanciers.

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

17. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I - Autres sujets

18. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 15 avril 2023.

19. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.

20. MNP Ltée a également été nommé syndic à la proposition de consommateur de M. Pierre Day, administrateur unique de la Société.

FAIT À MONTRÉAL, ce 27e jour d'avril 2023.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
9375-7755 Québec Inc.



Guillaume Camirand, CPA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif